## Plus de participants, plus de déchets ramassés



Cette année, près de 60 participants et pas moins de 75 kg de déchets ont été ramassés, l'enseigne des Comptoirs de la mer de La Turballe est prête à soutenir d'autres actions de sensibilisation.

L'action du Comptoir de la mer, « Plage et mer propres » qui se déroulait sur tout le littoral Atlantique, samedi matin et pour la deuxième année à La Turballe a mobilisé plus de monde.

« Nous avons été plus nombreux que l'an dernier, soit 56 personnes présentes pour venir contribuer au nettoyage de la plage », se satisfait Jean-Jacques Murienne, directeur des Comptoirs de Pornic et La Turballe. Beaucoup sont venus en famille, entre amis, certains ont fait le chemin du Croisic, d'autres de Piriac et aimeraient mettre en place des actions sur leur plage. « Nous sommes prêts à aider des personnes qui souhaitent devenir acteur de mouvement comme celui-ci, nous pouvons fournir sacs, gants, il y a

d'autres plages, comme Ker Elisabeth qui peut aussi bénéficier de démarche écologique. » Cette fois, la présence d'un plus grand nombre de ramasseurs a permis une « récolte » plus importante de 75 kg de déchets. Un poids qui a grimpé avec la récupération d'un corps-mort de mouillage. Sur le site, les ramasseurs habitués constatent moins de petits bouts de filets. « La plage est un peu plus propre que l'an dernier », constate Dominique, mais les mégots et capsules de bouteille tiennent toujours le record et sont rejoints par des objets plus conséquents bidons ou traîne de filets. Comme quoi les esprits doivent évoluer à tous les niveaux, l'océan et la plage ne sont pas des poubelles.

## Mettre en place un chantier, c'est simple

La coordination de chantier écocitoyen ne demande aucune autorisation préalable, chacun peut demain organiser avec son réseau une action de nettoyage et trouver des appuis soit avec une enseigne partenaire

ou de la commune de La Turballe pour obtenir des sacs, sur simple demande. Il faut toutefois faire signer une décharge car tous sont sous leur propre responsabilité en cas de coupure ou autre incident.